



## Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 4 avril 2023, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, BRUN Etienne, TAPHANEL, DESBOIS, DURAND, MARIN Jean-Hervé, JAMONEAU, BERTRAND, VERAN, GOUTARD

Etaient absents excusés : Mmes et Mr GENNETEAU, MARIN Patrick, DE ARAUJO, GUIGNON, DUMAS

Madame GENNETEAU a donné procuration à Monsieur BRUN Etienne

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame TAPHANEL a été élue secrétaire de séance.

Il approuve à l'unanimité (10 votants, Monsieur GOUTARD n'étant pas présent à ce moment- là) le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2023 et 7 mars 2023.

---

### **Délib2023-12 – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe de la cantine**

Il approuve à l'unanimité (10 votants) le compte de gestion, relatif au budget annexe de la cantine pour l'exercice 2022.

### **Délib2023-13 – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget communal**

Il approuve, à l'unanimité (10 votants) le compte de gestion, relatif au budget annexe de la cantine pour l'exercice 2022.

### **Délib2023-14 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe de la cantine**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il approuve à l'unanimité (9 votants) le compte administratif de l'exercice 2022, relatif au budget annexe de la cantine, arrêté comme suit :

**RESULTATS 2022 – FONCTIONNEMENT**

Dépenses	63 334.21 €
Recettes	49 651.87 €
Déficit de l'année	13 682.34 €

**RESULTATS 2022 – INVESTISSEMENT**

Dépenses	1 551.00 €
Recettes	10 728.20 €
Excédent de l'année	9 177.20 €

**RESULTATS CUMULES AU 31.12.2022**

Fonctionnement report 2021 compte 110	26 420.98 €
Résultats 2022 - Déficit	13 682.34 €
Total au 31.12.2022 Excédent	12 738.64 €

Investissement report 2021	-7 728.20 €
Résultats 2022 - excédent	9 177.20 €
Total au 31.12.2022 Excédent	1 449.00 €

**RESTES A REALISER**

Dépenses	Néant
Recettes	Néant

**Délib2023-15 – Approbation du compte administratif 2022 – Budget communal**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il approuve à l'unanimité (9 votants) le compte administratif de l'exercice 2022, relatif au budget communal, arrêté comme suit :

**RESULTATS 2022 – FONCTIONNEMENT**

Dépenses	804 523.34 €
Recettes	917 761.79 €
Excédent de l'année	113 238.45 €

**RESULTATS 2022 – INVESTISSEMENT**

Dépenses	234 964.72 €
Recettes	283 508.60 €
Excédent de l'année	48 543.88 €

**RESULTATS CUMULES AU 31.12.2022**

Fonctionnement report 2021 compte 110	674 901.97 €
Résultats 2022 - Excédent	113 238.45 €
Total au 31.12.2022 Excédent	788 140.42 €

Investissement report 2021	-209 909.06 €
Résultats 2022 - excédent	48 543.88 €
Total au 31.12.2022 Déficit	-161 365.18 €

**RESTES A REALISER**

Dépenses	151 103.90 €
Recettes	18 645.33 €

**Délib2023-16 – Affectation des résultats au budget communal**

Compte tenu de la suppression du budget annexe de la cantine au 31 décembre 2022 et en accord avec la DGFiP de CHINON,

- Vu le résultat cumulé du compte administratif 2022 du budget communal avec reprise du budget annexe de la cantine présenté comme suit :
  - Résultat cumulé de la section de fonctionnement, un excédent de 800 879.06 € ;
  - Résultat cumulé de la section d'investissement, un déficit de 159 916.18 € ;
- Après avoir pris connaissance des restes à réaliser 2022 relatifs au budget communal :
  - Restes à réaliser en dépenses : 151 103.90 €
  - Restes à réaliser en recettes : 18 645.33 €

Il approuve à l'unanimité (10 votants) l'affectation du résultat 2022, du budget communal, avec reprise du budget annexe de la cantine à savoir:

- Report au compte 001 en dépenses, de la somme de 159 916.18 €
- Affectation au compte 1068 la somme de 292 374.75 € couvrant ainsi le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser
- Report au compte 002 en recettes, la somme de 508 504.31 €.

Arrivée de Monsieur GOUTARD Frédéric

### Délib2023-17 Vote des taux d'imposition 2023

Il fixe à l'unanimité (11 votants) les taux communaux des impôts directs locaux, comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.71 %

### Délib2023-18 – Approbation du budget communal 2023

Compte tenu de la commission de finances en date du 6 avril 2023 et des modifications apportées, il adopte à l'unanimité (11 votants) le budget communal 2023, établi comme suit :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre et qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour 1 445 858.31 € ;
- Section d'investissement, votée par chapitre et par opération qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour 719 009.57 €.

### Délib2023-19 – Attribution des subventions aux associations

Il attribue à l'unanimité (11 votants) les subventions à chaque association pour un montant total de 17 830.17, à savoir :

Association	Subvention 2023 attribuée
Acti Gym Seniors	200.00 €
ADAC CATM	250.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Lathan	600 € + 600 € pour le 13 juillet sous réserve de l'organisation de la fête
APE	400.00 €
Avenir Cycliste Touraine	600.00 € (subvention annuelle) + 800.00 € (subvention exceptionnelle) + 420.00 € (tricycle)
Badminton Club Savignéen	300.00 €
Chœur à Cœur 37	200.00 €
Esca'Lathan	400.00 €
La Boule Savignéenne	300.00 € + 500.00 € challenge de la Municipalité
La Chasse les Vigneaux	150.00 €
La Croche Trad	400.00 €
La Petite France	200.00 €
Lathambillou Football Club	300.00 €
LathanDance	300.00 €

La Savignéenne	200.00 €
Le Carreau du Lathan	800.00 € Grand Prix de Savigné + 391.50 € frais impression logo
Les P'tits Papiers	400.00 € création association + 200.00 € subvention annuelle
Les Randonneurs du Lathan	300.00 €
Musée du Savignéen	300.00 € subvention annuelle + 200.00 € 50 ans du Musée + 981.83 € logiciel Actimuséo
Tennis Club Savignéen	200.00 € subvention annuelle + 200.00 € animations découverte du tennis septembre 2023
Un Temps pour Soi	300.00 €
Vita'Gym	300.00 €
USEP ECOLE JOSEPH JOFFO	2 000.00 € subvention annuelle + 760.00 € solde voyage scolaire
BTP CFA INDRE-ET-LOIRE	90.00 €
Campus des métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire	210.00 €
Collège Joachim du Bellay (Château la Vallière)	24.24 €
MFR Azay le Rideau	30.00 €
MFR Bourgueil	30.00 €
MFR NOYANT-VILLAGES	60.00 €
MFR du Val de Manse	30.00 €
Ecole de musique de Cléré les Plns	600.00 €
CLVHB (Handball Château la Vallière)	200.00 €
Et si on jouait	300.00 €
Tourisme Vert et Qualité de Vie	402.60 €
3 P'tits Pas Ambillou	100.00 €
SHOT	150.00 €
AGEVIE	1 000.00 €
Comité d'Indre et Loire du concours national de la résistance et de la déportation	150.00 €
<b>Total</b>	<b>17 830.17 €</b>

**Délib2023-20 – Création d'un poste d'adjoint technique à durée déterminée pour un accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois), à raison de 20 h 00/semaine**

En raison de deux départs d'adjoint technique à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sous réserve des accords des caisses de retraite en raison de la réforme et des congés annuels d'été, il décide à l'unanimité (11 votants) de créer un poste d'adjoint technique à durée déterminée pour un accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois), à raison de 20 h 00/semaine.

**Délib2023-21 – Fresque « Au temps du Mégalodon » sur une façade de la commune**

Il émet à l'unanimité (11 votants) l'accord de principe pour la réalisation d'une fresque « Au temps du Mégalodon » sur une façade de la commune, approuve le devis de l'association POUR VOS YEUX pour un montant de 11 797.00 € HT, sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre de l'appel à projets Nouvelles Renaissance 2023, du Conseil Départemental, du Crédit Agricole, de Groupama et de toute instance pouvant participer à ce projet.

Questions diverses :

- Lignes P supplémentaires : Monsieur le Maire informe des évolutions pour la rentrée de septembre sur la ligne P des cars Rémi 37 :
  - Départ de Savigné sur Lathan : ajout d'une course pour une arrivée à Tours vers 10h00 ;
  - Départ de Tours : ajout d'une course vers 16h30.

Il précise que des études sont en cours pour permettre un départ de Savigné sur Lathan vers 16h/17h et autre départ de Tours (halte routière) vers 12h15/20 le mercredi.

- Prochain Conseil Municipal : mercredi 24 mai à 19 h 00

**Le Maire,**

**Hugues BRUN**



**La Secrétaire de Séance,**

**Adeline TAPHANEL**